

Compte rendu du conseil municipal

Du 25 mars 2019

Date de convocation : le 20 mars 2019

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géo MEESTERBERENDS, Françoise TROUBOUL, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH.

Début de la séance à 19h42.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE Annie Le Goff

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS ET TRAVAUX

Travaux de la salle municipale

Les procès-verbaux de réception des lots ont été établis, avec toutefois quelques finitions à apporter. Celles-ci seront en parties terminées cette semaine.

Il restera à faire le point sur les serrures et clés pour être pleinement opérationnel.

Concernant les finitions de Placoplatre, il s'agit de tâches qui n'étaient pas prévues dans le marché et qui seront réalisées par la commune par la suite.

Pour le plancher, nous sommes toujours en attente du devis d'une entreprise avant de statuer.

Maison de santé

Les 12 premiers lots du marché ont été attribués. Pour le lot VRD, un retour de l'analyse des offres par le maître d'œuvre pour le lotissement est attendu car la municipalité espère pouvoir retenir la même entreprise pour les deux chantiers.

Sur demande de Jean-Paul Harre, une précision est apportée pour le stockage des terres végétales : le cahier des charges stipule qu'elles seront stockées dans un rayon de 5 km mais pour le moment l'endroit n'a pas été défini. L'idée est de pouvoir les valoriser par la suite dans d'autres projets municipaux.

Eau du Morbihan

Christian Le Floch rend compte de la réunion à laquelle il a assisté.

Un premier débat portait sur le prix de l'eau qui a connu une grande augmentation pour les plus gros consommateurs (entre 30 et 500 m³ notamment, ainsi que plus de 500 m³).

Pour les investissements prévus, 10 millions d'euros seront affectés en 2019 à la production et au transport, et 8,5 millions d'euros en 2020. Pour la distribution, entre 6,7 et 7 millions sont prévus entre 2019 et 2023. Christian Le Floch précise que des investissements sont nécessaires pour maintenir un niveau de qualité de l'eau et la distribution aux particuliers.

Les ressources financières d'Eau du Morbihan proviennent exclusivement des redevances des usagers. Pour les investissements, des emprunts sont donc nécessaires. La dette qui s'élève aujourd'hui à 49,75 millions d'euros est en augmentation de 6 millions d'euros par rapport à 2012. Actuellement, des négociations sont en cours avec la banque pour baisser les taux d'intérêts sur les 45 emprunts.

Les transferts aux communautés de communes des compétences eau et assainissement ont entraîné une évolution statutaire d'Eau du Morbihan. Des représentants sont chargés des diagnostics sur le terrain. L'inconvénient de ces modifications statutaire réside dans le constat selon lequel la situation va aboutir à un niveau administratif plus élevé, et donc plus loin du terrain, malgré ces « représentants ».

Divers projets sont en cours. Eau du Morbihan utilise une procédure de marché public à bon de commande, ce qui permet de faire face aux urgences d'intervention.

A Plouray, il y avait une réserve foncière acquise en 2001 en prévision d'un projet de réserve d'eau brute. Le projet est aujourd'hui abandonné et les 45 ha vont être mis en vente. Actuellement, une opération de découpage parcellaire est menée pour apporter plus de cohérence et faciliter ainsi la vente.

Une ressource superficielle souterraine située dans les Côtes d'Armor alimente une zone de Gourin. Ce type de prélèvement d'eau entraîne des contraintes environnementales qui réglementent notamment l'activité agricole. Eau du Morbihan a donc mené une négociation avec la ville de Trégornan (pour l'utilisation de cette eau), en tenant compte des besoins des exploitants agricoles afin d'aboutir à un compromis.

D'autres projets ont été menés pour des extensions, modifications et amélioration du réseau : Le Faouët, Gourin, Meslan, Le Saint, Priziac, ...

L'Agence Régionale de Santé a mené 47 contrôles pour la qualité de l'eau. Quand un écart est observé par rapport aux références qualité, des actions sont directement mises en place avec une procédure permettant de résoudre le problème. De plus, des autocontrôles réguliers sont effectués par l'exploitant.

Parmi les difficultés rencontrées, il y a la présence de CVM dans l'eau, qui est un composant cancérigène d'anciennes canalisations en PVC (des années 80). L'ARS mène une démarche pour identifier les zones à risque. Plusieurs facteurs de libération du CVM dans l'eau ont été identifiés : l'ancienneté des PVC, la teneur initiale en CVM dans ces canalisations, le contact de l'eau avec ces canalisations (volume) et la température de l'eau. Une solution à court terme serait de purger régulièrement les réseaux, mais cela entraîne des pertes d'eau considérables. Pour régler la situation sur le long terme, il est nécessaire de changer ces canalisations au fil du temps.

Jean-Paul Harre rappelle qu'une canalisation passe à travers champ, sur du domaine privé, à Rosqueo. Christian Le Floch confirme qu'une intervention sera nécessaire car le réseau doit rester sur le domaine public.

Espace Le Mestre

Alain Perron restitue le teneur des échanges avec la maîtrise d'œuvre, les bureaux d'études (structure et thermique), ainsi que l'économiste sur le projet.

Il est apparu au cours des diagnostics menés sur le bâtiment que les sous-bassements des murs présentaient des fragilités importantes. En conséquence, le maître d'œuvre a mené une étude sur la possibilité de démolir les murs pour les reconstruire en neuf. Cela ne générerait pas de coût

supplémentaire important au regard des nombreuses reprises qui seraient à opérer en conservant les murs ; et au regard également du coût d'un habillage intérieur des murs. Ainsi l'option proposée consisterait en des panneaux « sandwichs ».

Aujourd'hui, le détail des chiffres à hauteur d'environ 600 000 euros pour les travaux est encore provisoire. La municipalité et la maîtrise d'œuvre réfléchissent à des solutions permettant de réduire le coût de l'opération.

De plus, un dossier de demande de subvention DETR lié aux performances énergétiques du bâtiment est en cours d'élaboration. Outre le positionnement de la municipalité sur l'opportunité ou non d'abattre les murs actuels, des études techniques sont menées afin d'optimiser le bâtiment et de le rendre conforme aux exigences thermiques actuelles.

Pour un scénario intégrant la démolition des murs, il est envisagé de positionner le bloc cuisine et sanitaires à l'entrée du bâtiment à droite. Techniquement, le sol est plus stable de ce côté de l'édifice.

Une charpente bois en lamellé collé a été demandée à l'architecte, au regard notamment de l'aspect esthétique.

Les anciens locaux de cuisine et sanitaires seront conservés et utilisés comme lieu de stockage, et comme local technique pour les panneaux photovoltaïque. L'étude est actuellement en cours à ce sujet.

Actuellement, le chauffage est intégré dans le projet mais des alternatives sont envisagées, comme notamment un chauffage partiel (pour le bloc cuisine et sanitaire) et le possible recours à une location de chauffage dans le cas d'évènements. En tous les cas, le bâtiment sera correctement isolé, ce qui permettra de maintenir une température intérieure supérieure à celle de l'extérieur (d'au minimum 2 degrés sans aucun chauffage).

1 _ TAUX DE TAXES LOCALES

Les taux actuels sont les suivants.

Taxe d'habitation : 9 %

Taxe foncière sur le bâti : 17,46 %

Taxe foncière sur non bâti : 38 %

Le Conseil décide de conserver les taux actuels. Les taux des TFB et TFnB sont relativement dans la moyenne de la strate. Le taux de la TH est légèrement en dessous de la moyenne.

2_ INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Pour des missions de conseil, notamment dans l'élaboration du budget, les services de la mairie se réfèrent au receveur municipal de la trésorerie. Celui-ci est amené dans l'exercice de ses fonctions à souscrire à une assurance car il est responsable de l'argent qu'il manipule « sur ses deniers propres ».

Dans ce contexte, le Conseil décide de lui accorder une indemnité à hauteur de 426,99 €

3_CREATION DU BUDGET LOTISSEMENT

La création d'un lotissement implique la création obligatoire d'un budget lotissement qui intégrera les dépenses liées aux opérations de conception et de travaux, ainsi que les recettes liées à la vente des lots et, le cas échéant, à des subventions du budget principal de la commune.

Le Conseil décide de créer un budget annexe Lotissement pour le projet de lotissement des Châtaigniers.

4_MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Il s'agit d'une proposition interne à la collectivité qui consiste à financer, sur le budget assainissement, les dépenses de personnel communal affecté à des missions liées à l'entretien ou à la réparation de l'assainissement collectif de la commune.

Une estimation annuelle a été effectuée, d'après le coût horaire d'un agent et le nombre d'heures consacrées à l'assainissement, à hauteur de 2 400 euros.

Dans la pratique, des relevés trimestriels seront effectués pour un financement au plus juste des dépenses de personnel.

5_AFFECTATION DES RESULTATS : CORRECTION

Une erreur s'est glissée dans l'affectation des résultats du compte administratif du budget principal du Conseil municipal du 26 février 2019. Ainsi, le déficit de clôture du budget alimentation doit être affecté à la section d'investissement et non à la section de fonctionnement car il s'agit d'un déficit généré par la cession immobilière (et donc de l'investissement).

Une nouvelle délibération est prise pour rectifier l'erreur.

6_BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif est voté à l'unanimité au chapitre pour les dépenses suivantes.

Dépenses de fonctionnement : 902 532,38 €

Recettes de fonctionnement : 902 532,38 €

Dépenses d'investissement : 1 623 662, 97 €

Dont les projets suivants :

- **Maison de santé 319 108,51 €**
- **Logements sociaux (étage de maison de santé) : 278 267,30 €**
- **Salle municipale 100 797,10 €**
- **Rénovation maison Perrot : 12 000 €**
- **Espace Le Mestre : 640 412,00 €**
- **Voirie Kerbrestou : 3 498 €**
- **Ravalement médiathèque : 14 694 €**

Recettes d'investissement : 1 623 662,97 €

Dont les subventions suivantes.

- **33 000 € fonds de concours de RM com pour la maison de santé**
- **95 732,55 € subvention PST département pour la maison de santé**
- **87 532 € subvention 2018 DETR logements sociaux**
- **5 786 € subvention de l'Etat pour les locatifs**
- **6 000 € subvention du département pour les locatifs**
- **23 520 subvention PST du département pour les travaux de la salle municipale**
- **24 000 € subvention ALECOB pour la salle municipale**
- **211 500 € subvention DETR pour l'Espace Le Mestre**

- **150 000 € subvention PST du département pour l'Espace Le Mestre**
- **2 322,50 € dotation amendes de police pour les travaux à Kerbrestou**

Concernant les investissements, bien qu'ils soient en totalité inscrits au budget primitif 2019, il est prévu de les échelonner sur 2019 et 2020 vu le planning prévisionnel des travaux. Ainsi, la capacité d'autofinancement de la commune 2020, calculée à partir de l'excédent de fonctionnement 2019, permettra de supporter une partie de ces investissements et donc d'emprunter moins que ce qui apparaît dans le BP 2019.

Alain Perron expose un constat selon lequel la lecture du budget tel qu'il est présenté est partiellement erronée dans la mesure où la TVA payée sur les investissements sera récupérable à hauteur de 16 % au bout de 2 ans. Des consultations de banques sont en cours au sein des services municipaux sur l'opportunité d'avoir recours à un prêt relais (prêt sur 2 ans) pour ne pas emprunter sur le long terme pour les dépenses de TVA et bénéficier ainsi de taux d'emprunts plus avantageux.

Christian Le Floch et Nathalie Boulben s'interrogent sur l'opportunité d'engager de tels investissements en fin de mandat, impactant de fait l'endettement de la commune, et paralysant politiquement l'équipe municipale élue à la prochaine mandature.

Le projet de maison de santé est lié au partenariat pour la recherche d'un médecin et Madame le Maire précise qu'en l'absence de médecin, ce projet sera possiblement reporté si les subventions attendues ne sont pas obtenues en 2019. Cela dit, le partenariat avec Querrien est en bonne voie et des professionnels de santé ont déjà manifesté de l'intérêt pour la commune. La municipalité est donc en attente d'éléments concluant pour une prise de décision.

Suite au débat, le budget principal est adopté à l'unanimité.

7_ BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

Adopté à l'unanimité au chapitre.

Dépenses d'exploitation : 51 018,77 €

Recettes d'exploitation : 51 018,77 €

Dépenses d'investissement : 80 193,97 €

Recettes d'investissement : 80 193,97 €

8_ BUDGET BOULANGERIE : BUDGET PRIMITIF 2019

Adopté à l'unanimité au chapitre.

Dépenses de fonctionnement : 21 734,95 €

Recettes de fonctionnement : 21 734,95 €

Dépenses d'investissement : 44 460,99 €

Recettes d'investissement : 44 460,99 €

9_ LIGNE DE TRESORERIE

Au regard de la trésorerie actuelle de la commune, il est nécessaire pour les paiements d'avoir recours à une ligne de trésorerie.

Après consultation de 4 banques et réponse de 3 banques, la proposition de la Caisse d'Épargne d'une ligne de 200 000 € pour un taux à 0,60 % est adoptée par le Conseil.

10_ENTRETIEN DES SENTIERS INSCRITS AU PDIPR

Comme l'an passé, cette demande est réalisée en prévision des interventions sur les sentiers, dès lors que la municipalité a constaté recensé les besoins pour intervenir.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention du département pour l'entretien des sentiers.

Nathalie Boublen signale la dégradation de sentiers et de berges due aux conducteurs de quads qui circulent manifestement trop vite et sans respect de l'environnement paysager. Certains chemins deviennent ensuite impraticables du fait des ornières qui se sont formées.

Se pose ainsi la question de réglementer la circulation des quads mais cette réglementation est très encadrée. Elle doit être justifiée, motivée et limitée.

11_REVISION PARTIELLE DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE POUR LES CAFES D'ENTERREMENT

Le Petit Ker ne reçoit plus pour les cafés d'enterrement et, pour pallier ce manque, plusieurs familles ont eu recours à la location de la salle municipale. Or, les tarifs actuels semblent un peu onéreux au regard de l'évènement :

Location de la salle pour les lanvéénégois : 100 € (dont 50 € pour le ménage) + 10 € pour la vaisselle

Location de la salle pour les personnes extérieures : 200 € (dont 50 € pour le ménage) + 10 € pour la vaisselle.

Ainsi, le Conseil municipal décide d'un forfait « cafés d'enterrement » : 70 €, vaisselle comprise.

12_PLAQUES DE NUMEROTATION

Une première délibération d'avril 2018 fixait le montant des tarifs de plaques de numérotation pour les personnes qui en demande une seconde, une troisième, etc.

Ce tarif était fixé à 6,50 €, tenant compte du coût de fabrication et de livraison de la plaque.

Aujourd'hui, il est constaté que le coût est supérieur, notamment du fait de demandes de numéros dans des lieux dits, que la mairie doit demander au cas par cas.

Le Conseil municipal décide de fixer le nouveau tarif de demande de nouvelles plaques à 10 €.

13_PROJET DE CONTOURNEMENT DU FAOUËT

Concernant ce projet du Conseil départemental, ce sont surtout les habitants du Faouët qui seront impactés. Toutefois, les habitants de Lanvégen seront impactés par la route de Rosqueo, à hauteur notamment de Kerly.

La municipalité est peu convaincue par le projet car cela va générer des contraintes dans les déplacements des habitants, et notamment dans la zone impactée qui ne concerne pas moins d'une soixantaine de

maisons. Suite à la suppression d'une route, les habitants devront allonger leur trajet. Cela dit, le projet tel qu'il est présenté est envisagé car la route concernée présentait un dénivelé trop important.

Le planning prévisionnel estime les travaux sur 2019.

Dans l'attente de la consultation qui sera menée, un accord de principe du Conseil municipal est nécessaire pour permettre de poursuivre le projet.

14_QUESTIONS DIVERSES

Grand débat

Une séance du Grand Débat s'est tenue à la salle municipale le mercredi 13 mars. Malgré un nombre peu importants de participants, les échanges ont été riches et fructueux.

Se pose désormais la question de la suite donnée à ces contributions.

Fin de la séance à 22h14